

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE | La Fédération des Cuma des Hautes-Alpes s'est réunie le 24 janvier à Lazer. L'occasion de dresser le bilan de 2022 et de se projeter dans les mois à venir.

Un rôle prépondérant dans une période complexe

« **E**nfin se retrouver », ce sont les premiers mots du président Guillaume Lesbros pour introduire cette assemblée générale en présentiel. En effet, ces deux dernières années le conseil d'administration avait fait le choix de réaliser des consultations écrites plutôt que de prendre des risques avec la crise sanitaire.

« La période chaotique dans laquelle nous sommes rentrés il y a trois ans avec la Covid, suivie de la guerre en Ukraine, génère un climat anxieux. Le dérèglement climatique, la prédation du loup impactent aussi notre quotidien, notre travail et notre rapport aux autres. L'incertitude sur notre avenir professionnel et personnel est un sentiment particulier qui modifie les comportements. Nous en avons eu la preuve avec des scènes un peu surréalistes devant les rayons des supermarchés ou à la pompe à essence. Exercer notre métier d'agriculteur dans cet environnement devient très complexe. Comment prévoir quand nous n'avons aucune visibilité sur les prix de vente, sur des prix d'achat sans cesse à la hausse et sur des disponibilités très aléatoires ? », poursuivait-il.

« N'est-ce pas une opportunité pour les Cuma ? Nos Cuma n'ont-elles pas un rôle prépondérant en cette période ? Eh bien si ! Parce qu'il est difficile d'imaginer d'investir seul quand les prix des machines explosent, parce qu'il va falloir s'organiser collectivement pour porter des projets innovants, parce que la Cuma reste un lieu d'échange où chacun peut exprimer ses angoisses pour diminuer les tensions, parce que la Cuma c'est aussi des moments conviviaux pour retrouver du réconfort auprès du groupe, ajoutait le président. Plus que jamais, il faut des Cuma fortes, bien structurées, avec des responsables impliqués qui se répartissent les tâches, des adhérents qui s'engagent et qui aient envie de communiquer. Nous en avons les moyens, nous devons avoir la volonté de continuer à réaliser nos projets et notre métier. »

Adapter le droit à la réalité

Guillaume Lesbros est ensuite revenu sur l'évolution de l'objet de la FNCuma intervenue fin 2022. En effet, depuis des décennies, l'objet



L'assemblée générale de la Fédération des Cuma des Hautes-Alpes s'est tenue à Lazer mardi 24 janvier. 70 sont dénombrées dans le département et regroupent 680 exploitations.

des Cuma était resté figé dans les statuts : mutualisation de matériel agricole, possibilité de posséder des immeubles pour la remise et l'entretien du matériel. Cette limitation n'a pas empêché les Cuma de multiplier les projets en lien avec les circuits courts, l'eau, ou encore les aléas climatiques, mais sans pour autant que cela soit prévu dans les statuts. Certaines de ces activités ont également engendré la création de structures filiales type SAS ou SASU, tout particulièrement sur l'énergie.

Pour des raisons de simplification, mais aussi d'adaptation du droit à la réalité de ce que sont les activités des Cuma aujourd'hui, les élus de la FNCuma ont poussé fortement l'évolution de l'objet des Cuma auprès de la Coopération agricole et du Haut conseil de la Coopération agricole (HCCA). Le 23 novembre, lors de son comité directeur, le HCCA a validé les évolutions statutaires concernant les Cuma qui permettent pérennisation et évolution.

L'objet est précisé avec les activités suivantes : détenir des immeubles, ateliers et équipements, destinés à autre chose que du stockage et entretien de matériel, c'est-à-dire

des immeubles destinés à la lutte contre les aléas agricoles (ex : les retenues collinaires, les tours anti-gel) ; des immeubles destinés au traitement de production, avec ou sans mélange des productions des adhérents, si la matière n'est pas modifiée (ex : séchage et broyage en commun). Mais, ce qui empêche la création d'atelier de transformation sous le statut Cuma.

Par ailleurs, il est également possible d'avoir des équipements collectifs pour la production d'énergie sur le bâtiment de la Cuma : ouverture sur l'activité photovoltaïque, sans avoir à créer de société commerciale supplémentaire.

Des retards de paiement à régulariser

« L'obtention de cette évolution va permettre aux projets de Cuma de se diversifier en ayant un cadre juridique désormais plus ouvert. Que l'on se rassure tout de suite, il ne s'agit pas d'une énième réforme statutaire pour nos Cuma, mais d'une nouvelle rédaction de l'objet, que les Cuma pourront choisir ou non d'adopter », expliquait Guillaume Lesbros

Le président est aussi revenu sur les aides accordées aux investisse-

ments des Cuma, avec le nouveau contrat de transition 73.01 attendu pour ce premier trimestre.

Concernant les financeurs historiques que sont la Région et le Département, il a fait voter une motion pour interpeller le président de la région Sud-Paca pour qu'il demande à ses services de régulariser dans le mois qui suit les retards de paiement de 23 dossiers représentant un budget de 120 000 €. Certains dossiers étant déposés depuis plus d'un an. Ces retards mettent à mal les trésoreries des Cuma et bloquent les futurs projets. Il conclura en remerciant vivement le personnel de sa structure pour toutes les actions menées au cours de ces années. L'appui administratif aux Cuma de plus en plus contraignant, les actions en lien avec le machinisme agricole, démonstrations, visites de chantiers, salons, mise à jour des guides sur les coûts de revient des machines, etc.

Fabien Doudon, président de la FRCuma et administrateur national a, ensuite fait un point sur l'actualité nationale : La reconduction du DINA conseil, mais la fin du DINA bâtiment, le renouvellement du bureau de la FNCuma et la démission du directeur.

Au niveau de la région c'est le maintien d'un dispositif d'aides spécifique aux Cuma qui va être à défendre en 2023 pour une mise en œuvre en 2024.

Les Cuma des Hautes-Alpes en chiffres

70 Cuma
680 exploitations adhérentes
655 machines
635 000 € d'investissement
Plus de 800 000 € de chiffre d'affaires

La FDCuma des Hautes-Alpes :
Tél. : 04 92 52 53 26
ou 06 80 67 99 73

Une assemblée générale très suivie, ou le coût de l'énergie, la disponibilité de l'eau pour l'irrigation, l'augmentation des taux d'intérêt, des assurances font craindre aux participants une année difficile, une de plus !

Pour terminer la parole a été donnée à Antoine Dersarkissian de la société Deleplanque à Manosque pour présenter les contrats de cultures de productions de semences et les besoins en termes de mécanisation. Une opportunité pour diversifier les productions et les revenus pour les exploitations mais aussi pour développer une mécanisation spécifique partagée en Cuma. ■

Éric Meynadier, chambre d'agriculture des Hautes-Alpes



Fin 2022, l'objet de la FNCuma a évolué pour être plus proche de la réalité du terrain.

La Cuma de Lazer

Jean-Paul Coudouret est le président de la toute dernière Cuma constituée dans les Hautes-Alpes. Il a pris la parole pour présenter la démarche de ce groupe de six exploitations et a fait part de son expérience sur la constitution et le lancement de cette Cuma en 2022.

Elle couvre six communes et compte six exploitations adhérentes qui ont investi en 2022 dans un déchaumeur, une étrille rotative, une bineuse, un localisateur d'engrais, un broyeur et un plateau fourrager. En 2023 les adhérents ont pour projets d'acquérir une planteuse Papam, une rampe de désherbage et un broyeur étroit.